

## A un nouveau monde, Un nouveau syndicalisme



Le Serment du Jeu de paume, 20 juin 1789

**Au CTPM du 5  
février : L'UNSA-  
Itefa a fermement  
dit :**

***NON***

**Au retour de l'Ancien  
Régime :  
Au mépris des  
représentants des  
personnels  
A la méconnaissance  
des textes  
A l'urgence unilatérale  
instituée en règle de  
droit**

### **RAPPEL DES FAITS**

Un premier CTPM avait été convoqué le 22 janvier dernier sur les points suivants :

- ***La réforme du recrutement de la formation et de l'évaluation des IET***
- ***L'expérimentation au ministère du travail de l'entretien professionnel (destiné à remplacer notation et évaluation des agents)***
- La création d'un comité technique paritaire spécial concernant la DT de Mayotte
- La prorogation des mandats de la CCP des contractuels 78
- Le point sur la mise en œuvre de la fusion des IT (demande faite par une OS et acceptée par d'autres).

**Février 2009**



Compte tenu que le CTMC du 15 janvier dernier avait déjà refusé de siéger et donc d'émettre un avis sur l'entretien professionnel : les OS ont argumenté que la méthode de l'administration d'expérimenter l'entretien professionnel dès 2008 ne leur convenait pas et qu'il leur paraissait plus sage d'attendre la généralisation de la mesure par la fonction publique plutôt que de servir de « cobaye ».

Il avait d'ailleurs rappelé également que cette instruction repose sur des objectifs définis selon d'autres méthodes et l'évaluation s'avèrera d'autant plus difficile et ne sera pas sans influence sur les conditions de travail des agents.

**Avant l'ouverture du CTPM travail, l'intersyndicale (UNSA, FO, CGT, SNU et SUD) avait donc demandé au Président de retirer 2 points à l'ordre du jour, à savoir :**

- ***L'examen du projet d'arrêté relatif à l'expérimentation de l'entretien professionnel***

Cette demande est en cohérence avec d'une part la position prise par les OS du CTPMC et d'autre part l'absence de consultation préalable du CHSCT ministériel, compétent pour les questions de conditions de travail (demande également soulevée par nos camarades du CTPMC).

- ***Le projet de réforme du recrutement des IET*** compte tenu du contexte lié à la RGPP et à certains points (remise en cause des statuts particuliers, réforme du réseau des écoles du service public).

Chaque organisation syndicale avait fait successivement une déclaration liminaire, lue en séance.

**L'UNSA-Itefa avait notamment rappelé les thématiques majeures de la situation actuelle en ces termes.**

*« Est-il besoin de rappeler que la récession est là, menaçante, que les prévisions et les discours rassurants des gouvernants sont contredits par la réalité brutale des faits. Les économies occidentales sont confrontées à la montée brutale du chômage et aux difficultés qu'elle entraîne. Le « marché » sans règle a montré ses limites et rappelle le souvenir des années noires d'un certain krach boursier qui a entraîné le monde dans une spirale incontrôlable. Toutes les prévisions annoncent une année 2009 dure, difficile et déprimée.*

*L'ampleur de la crise actuelle rappelle au contraire la nécessité d'un Etat en capacité d'intervenir pour impulser des politiques économiques et arbitrer entre le capital et le travail. Elle rappelle, au moment où montent les inégalités, l'exclusion par le savoir, la santé, les réseaux l'importance des services publics qui renforcent la cohésion sociale et l'accès égalitaire à l'ensemble des usagers.*

Alors, devant les différents départs successifs depuis un an de directions d'AC, la DGEFP, la DPM, la DARES et les redécoupages régionaux entre les DIREECTE et les directions de la cohésion sociale, nos craintes deviennent des certitudes et surtout les inquiétudes légitimes des personnels *sur la disparition du ministère chargé du travail en le regroupant dans un agrégat économique où les fonctions « régaliennes » seront assujetties à la loi du seul marché et sur leur avenir professionnel immédiat deviennent une réalité prégnante.*

**Février 2009**



**Les questions sont nombreuses sur cette dilution programmée** : rattachement des unités territoriales ; baisse des effectifs de l'ensemble des filières, technique et administrative, annoncée à une hauteur de 25% sur les 3 prochaines années par certains préfets, avenir des MOE, baisse sensible au prochain concours 2009 des recrutements d'inspecteurs du travail, encore accentuée par les départs à venir, conditions inacceptables de la fusion des services de l'IT en cour, futur des corps spécifiques de l'inspection du travail dans le cadre des conventions internationales signées par la France ne laissent que peu d'espoir pour l'amélioration de la situation.... »

*Devant le constat d'un dialogue social dégradé, d'une désinformation permanente, d'une écoute feinte, et suite au refus de modifier l'ordre du jour par le dagemo, certaines OS ont pris acte de ce simulacre de concertation : en conséquence, l'intersyndicale, composée de l'UNSA-Itéfa, de FO, de la CGT, du SNU et de SUD a quitté la séance et refusé ainsi de siéger, laissant la CFDT, seul syndicat favorable à l'accompagnement des mesures de la RGPP, telles l'expérimentation de l'entretien professionnel et la réforme de la formation des IET puisque le pouvoir d'amendement des partenaires sociaux est inexistant, comme l'ont montré les réunions de travail antérieures.*

### **CTPM DU 5 FEVRIER 2009**

Le quorum requis n'étant pas atteint, le nouveau CTPM a donc été convoqué le 5 février sur le même ordre du jour que celui du 22 janvier sans qu'aucun changement, ni amendement n'aient été envisagés malgré les remarques et observations des partenaires sociaux.

En outre, le nouveau CTPMC, qui doit passer pour avis les textes sur l'entretien professionnel, sera réuni le 11 février prochain, donc inversion des consultations paritaires ...!!

A nouveau, les OS représentatives ont demandé majoritairement que les points portés à l'ordre du jour soient examinés après le CTPMC, qu'un CTPM spécial soit consacré auparavant à la RGPP, aux impacts sur la réforme de l'administration territoriale (questionnement sur les décisions du préfet de la Somme ; « l'avenir » de l'expérience du Lot ; le devenir des services MOE ; le contour des DIRECCTE et des unités territoriales ; pressions sur les agents notamment dans la Vienne), à la cohésion de l'axe travail- emploi-formation professionnelle.

Ce d'autant plus que la journée du 29 janvier a vu un taux de participation importante de grévistes, souvent égal ou supérieur à celui de 1995 et contre le CPE, notamment pour la défense des services publics, la défense de l'emploi et le maintien du pouvoir d'achat dans un contexte de crise nationale et internationale.

Chaque syndicat a repris ses différents thèmes dans leur déclaration liminaire : celle de l'UNSA-Itéfa fut courte dans la mesure où nous avons écrit, interpellé sur l'ensemble des points susmentionnés mais sans grand succès pour les réponses....

**Février 2009**



Ainsi, nous avons dit que :

*« Sans revenir sur la déclaration liminaire faite le 22 janvier dernier, au nom de l'UNSA ITEFA, nous ne pouvons que constater que ce CTPM est convoqué à nouveau sur le même ordre du jour que précédemment malgré nos remarques formulées ce qui montre, s'il en était besoin, le déficit abyssal de dialogue social dans notre compartiment ministériel, le passage en force érigé comme pratique courante par votre prédécesseur n'est plus tolérable.*

*Nous ne pouvons que le regretter et le condamner surtout dans cette période de réformes menées à la hussarde !*

*Sachez que cette attitude, la votre donc, conforte le constat de Frédéric Nietzsche :*

*« La vie a besoin d'illusions, c'est-à-dire de non vérités tenues pour des vérités ».*

Devant le nouveau refus de l'administration de changer d'attendre l'avis du CTPMC sur l'entretien professionnel, d'accepter de faire un CTPM particulier sur les réformes induites par la RGPP sur les services, l'avenir des personnels et des structures, 4 OS, l'UNSA-Itefa, FO, la CGT et SUD, ont préféré quitter la séance du CTPM pour ne pas cautionner, par leur seule présence, cette politique de dilution du ministère du travail, cette parodie du dialogue social : laissant ainsi face à leurs responsabilités la CFDT et le SNU d'expliquer aux agents « les bienfaits » d'un entretien professionnel comme dans le privé, la réforme de l'inspection du travail et par là la possibilité d'ouvrir une brèche à la disparition des corps spécifiques.

*Si l'UNSA-Itefa ne sera ni dans l'opposition systématique, ni dans l'adhésion aveugle, notre syndicat veillera, avec force et vigueur, à cette mise en place de ces nouveaux modes de fonctionnement dans le respect républicain pour que ni les personnels, ni les usagers soient les « victimes » d'un affaiblissement de l'Etat de droit et dira.*

**NON**

*Au retour de l'Ancien Régime :  
Au mépris des représentants des personnels  
Au recul de leurs droits et leur expression  
A la méconnaissance des textes par l'administration  
A l'urgence unilatérale instituée en règle de droit.*